



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 25
Voix favorables : 25
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 12/11/2024

DELIBERATION n° CEVE – 2024 – 31

portant avis pour la création du Master mention Droit pénal et Sciences criminelles parcours-type Métiers de la justice : avocat/magistrat à la Faculté de droit et science politique (IEJ) pour 2025-2026

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14.III,

Vu l'avis du Conseil de la faculté de droit et science politique,

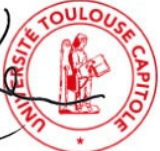
Article unique :

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, rend un avis favorable à l'ouverture du Master mention Droit pénal et Sciences criminelles parcours-type Métiers de la justice : avocat/magistrat à la faculté de droit et science politique (gestion par l'IEJ) pour la rentrée 2025-2026 selon le calendrier prévisionnel suivant :

- à partir de la rentrée 2025-2026 : Master 1 mention Droit pénal et Sciences criminelles parcours-type Métiers de la justice : avocat, Master 1 et Master 2 mention Droit pénal et Sciences criminelles parcours-type Métiers de la justice : magistrat.

- à partir de la rentrée 2026-2027 : Master 2 Master mention Droit pénal et Sciences criminelles parcours-type Métiers de la justice : avocat.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**



Hugues KENFACK